1588 3500 3e Cart. in 12.

REPLIQVE

à l'antigauerſton ; ou reſponce faicte à l'hiſtoire de Gauerſton, par le Duc d'Eſpernon.

L. 18756

M. D. LXXXVIII.

Case
F
39
326
THE NEWBERRY LIBRARY
1588 ref

48-1127

REPLIQVE A L'ANTIGAVERSTON OV RESponce faicte à l'hiſtoire de Gauerſton, par le Duc d'Eſpernon.

MIGNON, pour le peu de temps qu'auez eſté en la cage balue, vo⁹ auez bien apris à cacqueter, & à vous oyr iargonner, on vo⁹ prẽdroit pour vn perroquet: mais celuy qui vous a veillé, vous a treſ-mal enſeigné, car vous criez trop hault, & ſi retenez encores de voſtre ramage: Si continuez à faire ce bruit, on ſera contrainct vous enuoyer au loing: car il n'y-a ſi bonne teſte qui n'en fuſt eſtourdie, & auſſi il pourroit y auoir du danger pour vous, ſi le ſinge vous entẽdoit, car il eſt ennemy de tels Perroquets: & tout en iouant il vous pourroit eſtrãgler, ou du moins plumer. Et comme vous dictes, il eſt aſſez malicieux, & fait d'eſtranges tours, que d'autres ne pourroiẽt pas faire: il eſt rude ioueur, & donne des coups eſtranges. Il traicte les perſonnes à la fourche, gardez bien qu'il ne vous touche, de celle que luy auez laiſſee de reſte de l'anagrame que luy auez fait du

nom supposé : Si eussiez eu de l'entẽdemẽt vo⁹ eussiez bien trouué quelque gaillardise au sien propre (qui est Henry de Loraine) sans le nõmer Henry de Guyse, pour trouuer heur de Singe, N'auez vous autres discours à faire, sont ce ces remonstrãces graues & serieuses tirees des histoires Romaines & Cronicques de France que nous deuiez faire veoir sõt-ce ces exemples veritables purgees de toutes impostures & bouffonneries, par lesquelles voulez depeindre au vif, celuy que vous appellez Singe. Si n'auez autre chose à dire, que le contenu en la responce apologicque, qu'auez faicte à l'histoire de Gauerston, vous ne deuez craindre, qu'on vende voz escrits deuãt le Palais, car l'Imprimeur n'en retireroit ses fraiz : Si d'auenture ne les voulez faire imprimer à voz despens, cõme auez faict cy deuãt l'Apologie Catholique, les moyẽs d'abuz. Les quatre docteurs, La loy Salique, l'Antiguisard, de l'auctorité du Roy, La declaration du Roy de Nauarre, l'Aduertissemẽt à la prinse des armes, Discours sur le droict pretendu par ceux de Guyse à la couronne de France, Aduertissement sur la reception du cõcile de Trente, Readuis & abiuration d'vn Gentilhomme de la Ligue, Aduis en paradoxe sur le differẽd de la religion, Remonstrances des Catholiques pacifiques à la paix, Lettres escriptes à Marseilles, la protestation des villes & communautez Catholiques du royaume de France, Le cõtre voyage de mõsieur de Mayenne, Le veritable sur la saincte Ligue, Le manifeste de la saincte Ligue, Les

dangers & inconueniens que la paix faite auec ceux de la Ligue apporte au Roy & à l'eſtat: Lettre d'vn gẽtilhomme de l'Egliſe: Reſponce faicte à la Ligue par vn gentil-homme François, Declaration & proteſtation du roy de Nauarre Lettres du Roy de Nauarre au Clergé, nobleſſe & tiers eſtat de la Frãce, Lettre enuoyee au Roy par vn gentilhõme François. Aduertiſſement à la republique ſur le Concile national requis par le roy de Nauarre, Diſcours fait à la Royne mere du Roy par vn bien fidele ſeruiteur, Diſcours ſur la comparaiſon & election des deux partis qui ſont pour le iourdhuy en Frãce, Aduertiſſemẽt à la nobleſſe de France par vn gentilhõme François, Reſpõce à toutes les calõnies cy deuant impoſees à la deffence des Catholiques vnis & aſſociez auecques ceux de la religion pretendue & reformee, Briefue reſponce d'vn Catholique à l'Apologie ou deffence des ligueurs, & infinité d'autres telles badineries ſorties de voſtre boutique, & publiees par vn perſonnage, qui eſt encores priſonnier pour ce faict, pleines neantmoins de roſes & artifices, pour l'aduancement & eſtabliſſement de l'hereſie par tout le royaume de Frãce. Voz paroles ſont douces, emmiellees, & ſpecieuſes par apparence: ſouz leſquelles on trouuera caché vn poiſon & venin d'hereſie. C'eſt l'œuf qui eſclorra vn Baſilic. C'eſt de tels cauſeurs qu'il eſt eſcrit, *Venenum aſpidum ſub labiis eorum.* Leur langage eſt ſemblable au chant des Sereines, & gemiſſemens des Crocodiles, qui appellent les

hommes à la mort. Il faut estoupper les oreilles & ne les entẽdre, il ne faut lire leurs escrits, car comme dit l'adage, *latet enim anguis in herba.* C'est la boette de Pandore qu'il ne faut ouurir, de crainte qu'il n'en sorte tout mãlheur. Vous dictes par vos escrits que n'en voulez aux Catholiques, & que vous estes bon Chrestien: mais seulemẽt aux perturbateurs du repos public, qui veulent entreprendre sur l'authorité du Roy, & apres son decez vsurper la Couronne au preiudice des Princes du sang. Esope raconte vne fable, Que les loups voulurent accorder auec les bergers de garder leurs troupeaux, s'ils leur vouloient liurer les chiens, lesquels par leurs cris nocturnes, interrompoient le repos d'vn chacun, mais leur intẽtion estoit, apres qu'ils les auroient estranglez, tirer les brebis à leur aise. Ainsi, vous en voulez à ceux de la maison de Guise, que dictes estre liguez contre l'authorité du Roy, & nommez perturbateurs du repos public, pource que souz l'authorité de sa Majesté, ils ont esté protecteurs & defenseurs de la religion Catholique, Apostolique & Romaine, & ont fait la guerre aux heretiques, rompu le fil de leurs desseins, & controollé vos actions: Ils disent voz veritez, & rabatent tellement vos insolences & arrogances, qu'ils ne vous donnent aucun repos: & au contraire, donnẽt aux bons asseurãce, & les maintiennent en tranquillité. Voila la cause de la haine que leur portez. C'est pourquoy vous les appellez en voz escrits, mutins, seditieux,

mais ils se soucient si peu de vous ny de voz libelles diffamatoires, qu'ils ne daigneroient vous respondre: s'asseurant de la Iustice de leur cause, que la verité (qui voit toutes choses) fera cognoistre, & renuersera toutes vos impostures & calomnies, qui vous tourneront à ruine & confusion. Il estoit plus expedient de vous faire, sans reueiller le chat qui dort, & ne publier ce dernier escrit, pour defendre Gauerston, qui ne sert, que de renouueller les choses passees, & mettre des nouuelles en euidẽce, lesquelles pour vostre hõneur, vaudroient mieux teuës que dittes. Car par vn silẽce, vous eussiez fermé la bouche à ceux q̃ vous nõmez gastepapier & attrapespeuple, lesquels, cõme les chiẽs, respõdent à l'abay les vns des autres, & quand l'vn se tait, les autres demeurẽt coys. Qui eust esté le plus grãd despit, q̃ leur eussiez peu faire: Ie m'en rapporte aux trippieres du petit pont, qui enragent quand on ne respond à leurs iniures, & deuiennent comme muettes. Toutes ces inuectiues & parolles cuisantes ne seruent d'esguillons pour irriter les grands & les inciter à vengeance: qui ne se peut faire qu'à la ruine du peuple, & alteration de l'estat: dont serez cause par le moyen de voz escrits. Ce ne sont les moyẽs pour faire voir à l'œil, & toucher au doigt, la cause des malheurs de la France, & moyẽs d'y remedier: lesquels à nostre grand malheur & regret, nous ressentons à vostre occasion, gentil perroquet mignon. Ie ne dy pas gentil-homme, car on sçait assez que vostre grand-pere estoit notaire du village de

Girouſſens lequel a appartenu à la maiſon de Ioyeuſe, qui fut la cauſe pour laquelle le Mareſchal de Ioyeuſe, ne vouloit entẽdre au mariage d'entre le ſeigneur du Bouchaige ſon fils & voſtre ſœur. Il me ſemble que ie voy encore ce bon homme meſſire Guillaume Vallette preſtre, voſtre oncle, qui auoit de couſtume aller tous les ans à Toulouze à la Touſſaincts, dire des ſept Pſeaumes & Vigiles pour les treſpaſſez, pour vn blãc & vn carolus: dequoy voſtre pere ne le peut deſtourner, quelque priere & remonſtrance qui luy peut faire. Voſtre pere eſtant ieune homme s'en alla ſoldat en Piedmont: qui eſtoit le ſeminaire des gens de guerre de la France, dont ſont ſortis plus de braues Capitaines & Caualiers, que de bons Chreſtiens. Auſſi c'eſtoit vn faict iuſtificatif, pour ceux qui ſentoient mal de la foy, de dire qu'ils auoient paſſé les mont. Il y eut vn d'entre eux lequel ſentant ſa mort approcher : ordonna par ſon teſtament, que au lieu des prieres que on chãte pour le ſalut & remede des ames des deffunctz, quand ſon corps ſeroit porté en terre, on chantaſt ces vers de Virgile mis en muſique.

At trepida & cœptis immanibus effera Dido,
Sanguineam volues aciem, maculiſque trementes
Interfuſa genas & pallida morte futura.

Ce qui fut executé & accomply, en preſence du Lieutenant du Roy, & de grande compagnie, qui fut aux obſeques: il y en a aucuns qui viuent

viuent encores, qui disent publiquemẽt, qu'ils n'ont autre religion que le seruice du Roy, & feront la guerre contre qui il plaira à sa Majesté leur commander, sans acception des Catholiques ou huguenots, iamais ceste sentence ne fut mal dicte.

Nulla fides pietásque viris, qui castra sequuntur.

Aussi voudroit on cercher de la religion, entre des hommes de feu & de sang, nourris és guerres de Piedmont, qui estoit la Carthage des frãçois: la sentine qui receuoit toutes les mauuaises humeurs, & le manege pour dompter l'effrenee ieunesse, laquelle par la paix a alteré l'estat de la france, & remply de guerres & factions ciuilles. De ceste escole sont sortis plusieurs personages de bas lieu, lesquels par leur valleur ont merité, & sont paruenus à tresgrands biens & honneurs, comme le feu Mareschal de Termes vostre oncle de par vostre mere: lequel combiẽ qu'il fust le premier Gentilhomme de sa race, merita d'estre Mareschal de france, & fust paruenu à plus haut degré, s'il n'eust perdu sa reputation, au passage de la riuiere, pres Grauelines: où il ayma mieux perdre les forces & nobesse de france, que de quitter & abandonner le pillage & butin, qu'il auoit faict mal à propos à Dunquerque. Vous ne pouuez prendre & tirer aucune noblesse de ce costé là, pour n'en estre yssu, mais simple allié. Parquoy il la conuient chercher en vostre pere, qui s'est acquis par sa vertu, la qualité de gentilhomme, & tiltre de braue & vaillant Cheualier, qu'auez perdu par vostre orde &

deteſtable vie. Et auſſi, que vous en eſtes indigne & en deuez eſtre deboutté, pour l'ingratitude de laquelle auez vſé, & iniure qu'auez faict à ſa memoire de quitter ſon nom, pour prendre celuy de Nogaret, duquel ne deſcendiſtes oncques, ainſi que les vrais heritiers qui en portent le nom maintenant : & leurs armes & les voſtres du tout differentes, font foy. Ceux qui ont eſcrit de la nobleſſe, la comparent aux maladies qui ſont perſonnelles, & comme diſoit Antigonus, les loyers de vertu, appointemens & recompenſes qui ſe donnent aux hommes vaillans, ne ſe doiuent continuer aux enfans, qui ne ſont qu'enfans de vaillans hommes, & au reſte, couards, inutils à tout bien, & enclins à mal faire, comme vous. Qui eſt vne des plus grandes fautes, qu'on remarque au gouuernement de l'Eſtat de la France, d'auoir continué les honneurs, charges & dignitez, & gouuernemens de peres en fils, auant que de l'auoir merité, leſquels auec le temps on voudra rendre domaniaux & hereditaires, comme du temps de Hue Capet. Puis que auez commis tel opprobre à la memoire du feu Sieur de la Vallette, ie ne puis penſer que ſoyez ſon fils, & qu'vn ſi homme de bien ayt engendré vn enfant ſi funeſte & pernicieux à la France, mais pluſtoſt, quelque gros villain de vallet, auecques lequel voſtre mere auroit prins plaiſir, dont portez fatallement le ſurnom de Vallette, & non pas de la ſeigneurie de la Vallette, que voſtre pere acquit du Clergé de Tholouze, par la vendition qui fut fai-

cte du temporel de l'Egliſe de la rrance en l'annee mil cinq cens ſoixante trois, ou bien que euſſiez eſté changé en nourrice, qui eſtoient les deux ſoupçons qu'on auoit de ce monſtre de nature, Commodus fils putatif de ce bon Empereur Marc Aurelle. Mais on reiettoit le tout ſur la mere, à cauſe de ſon impudicité. Il ſe pourroit bien faire auſſi que la mauuaiſe nourriture euſt corrompu voſtre bon naturel. Car il me ſouuient que lors qu'eſtiez en Angleterre, voſtre Gouuerneur ſe plaignoit fort de vous, & eſcriuit à voſtre pere, que vou-vous accoſtiez des heretiques, & qu'en liſant les propheties de Merlin, auiez prins ſubiect d'eſtudier en Magie & Nicromance: de laquelle ſcience, les premiers preceptes ſont de renoncer Ieſus Chriſt, & adorer le diable, & promettre de faire le pis qu'on pourra à l'encontre des bons Chreſtiens. Qui fut cauſe que voſtre pere vous fit repaſſer en France, où demeuraſtes aſſez long temps incongneu, pour le peu de moyen qu'il vous donnoit pour ſuyure la Cour, iuſques à ce que le Duc de Guyſe vous preſenta au Roy, & vous feit eſtre de ceux qui auoient bouche à Cour, entre leſquels eſtiez des derniers, iuſques à ce qu'aucuns par mauuais arts & ſciences, ſ'eſtudierent d'acquerir la faueur des grands, qui vous fut vn ſubiect de deſcouurir voſtre ſcience, dont commençaſtes d'auoir bruit & reputation entre eux. Il vous ſouuient bien des anneaux qui furent trouuez en la ville de Paris, en l'Egliſe ſainct Mederic, ſoubz le calice d'vn preſtre qui

chantoit Meſſe, qui les deuoit conſacrer pour ſeruir à eſtre aymé des grands, & obtenir d'eux tout ce qu'on voudroit. Le proces en fut inſtruit par le Iuge ordinaire, lequel à la ſuſcitation de quelques courtiſans, fut euoqué au conſeil priué du Roy, non tant pour vn zele de Iuſtice, que pour auoir les anneaux, qui furent portez au cabinet où chacun en print qui peut. Ie croy que ne demeuraſtes des derniers. Tous ceux qui en eurent, ſont paruenus à treſgrandes faueurs & biens: mais ceux qui ſont morts, ont finy violemment & miſerablement, comme la Molle, Coconnas, Quelus, Maugiron & ſainct Megrin. Et ceux qui reſtent en vie, qui ſ'eſtiment bien-heureux à cauſe des grands biens & richeſſes, qu'ils tiennent & poſſedent iniuſtement, & ont rauy au Roy, & au peuple, on en parlera apres leur mort. Et faut dire ce que Solon dit à Crœſus, que pluſieurs riches ſont mal-heureux, & que celuy qui continue les bonnes fortunes, & apres fine ſa vie doulcement & gracieuſement, merite d'emporter le nom d'heureux: Et de toutes choſes, on doit conſiderer la fin. Car il ſ'en trouue pluſieurs, leſquels apres grandes felicitez, Dieu les a ruinez de fonds en comble, comme il eſt aduenu à Gauerſton, duquel Valſſinghan deſcrit l'hiſtoire, qui a eſté imprimee à Londres, en l'annee 1574. par Henry Binneman, ce n'eſt point vn liure ſuppoſé: l'Hiſtoire dict, qu'il auoit eſté nourry & eſleué auecques le Roy d'Angleterre, duquel à ceſte cauſe il eſtoit fort aymé, combien qu'il fuſt eſtranger. Vous dictes

par voſtre reſponce, qu'il eſtoit Gentilhomme de Gaſcongne, & que comme eſtrãger il eſtoit hay des Anglois : & neantmoins qu'il eſtoit treshabile homme au reſte, & par lequel le Roy d'Angleterre faiſoit treſbien ſes affaires, tant dedans que dehors le Royaume. En ce temps là, les Roys d'Angleterre eſtoient Ducz de Guyenne, & en conſequence Gauerſton eſtoit vaſſal & ſubiect naturel, (encores que le Roy de France fuſt ſouuerain.) Qui me fait esbahir, cõment vous oſez appeller bon François, le vaſſal & ſubiect naturel, & bon & fidele ſeruiteur du Roy Anglois, ennemy ancien, & capital de la France. Si ce n'eſt pour vous comparer à luy, & vous dire comme luy bon François, Gaſcon, treshabile homme, faiſant treſbien les affaires du Roy, tant dedans que dehors le Royaume : en mettant par vous l'eſtat en danger, & comme Gauerſton, vous eſtes ſans religion, vous abuſez de la faueur & bonté du Roy, vous deshonorez les Princes, vous matinez la Nobleſſe, & trauaillez le peuple par charges, & exactions indues, deſquelles vous appliquez les deniers à voſtre proffit, & ſeruiroit de preuue le million d'or que vous vantez auoir dans la Citadelle de Mets, que cherchez à mettre à voſtre proffit, pour de l'intereſt, entretenir des Reiſtres, pour courir & rauager la Lorraine, cinq cens mil eſcuz qu'auez par les banques d'Italie, deſquels ſouz le nom de la ſeigneurie de Veniſe, auez voulu faire preſt au Roy de trois cens mille, bail-

lant le Piedmont en engaigement: autres cinq cens mil escuz qu'auez offerts à Roquelore & à la Borde pour le Roy de Nauarre, qui vous vindrent n'agueres trouuer à Loches, & conferer auec vous au nom dudit seigneur Roy. Ces iours passez, que Monseigneur de Soissons s'en reuenoit, vous le fustes trouuer à Mótsoreau, & luy offristes vne grande somme de deniers, s'il vouloit s'vnir auec vous: lequel vous remercia de bonne grace, disant que ce n'estoit rien du vostre, mais du Roy & du peuple, desquels l'auez extorqué. Sebastian Zamet a declaré que dés dix-sept cens mil escuz qu'il pretendoit luy estre deuz, y en auoit cinq cens mille à vous. Vous deuez encores auoir les six vingts mille escuz des deniers du Clergé, mis par Castille és mains d'Alphonce Bartholi. Tous les grands deniers qu'auez prins des rentes de la ville ont esté pour partie des grandes acquisitions que vous auez faictes, & n'y a pas iusques aux six deniers pour liure, qu'on rabat aux soldats pour les malades, que n'appliquiez à vostre proffit: & les riches & precieux meubles que vous auez, seroient suffisans à faire le proces à tous les financiers qu'auez cy deuant faict rechercher, pour auoir les deniers de la composition, comme au semblable des francsfiefs & nouueaux acquests: pour lesquels auez remué & trauaillé la moitié du peuple de la France. Tous lesquels biens, sans plusieurs autres, qui ne sont en euidence, & desquels on n'a la cognoissance, ne vous

ſont eſcheuz de ſucceſſions ne patrimoine, & encores moins aduenuz & tombez par alliances de mariages en voſtre maiſon, comme ſont les terres ſouueraines, Duchez, Marquiſats, Comtez, Baronnies & autres grands biens que poſſedent ceux de la maiſon de Lorraine, leſquels ſont venus de pere en fils, ou bien par alliances & mariages qu'ils ont faicts auec les plus grandes & riches maiſons de la France, comme leurs tiltres font foy, deſquels n'en trouuerez vne ſeule piece eſtre par eux acquiſe ou obtenue, de dons ou confiſcations. Vous dictes bien qu'ils ont de grands biens en France, auſſi ils y tiennent grand rang. La comparaiſon que vous faictes du Duc de Guyſe auec Iean de Bourgongne, n'eſt pas mal à propos. Car tous deux ſont grãds Princes, proches parens du Roy, & qui ſe ſont employez, pour defendre & maintenir les droicts du Roy & de la Couronne. Du Haillan en ſa Cronicque où nous renuoyez, eſcrit que la guerre entre les Bourguinons & Orleannois, qui a eſté cauſe de tant de maux en France, & peut eſtre, dure encores à preſent, aduint par l'ambition du Duc d'Orleans, ieune d'ans & d'entendement, que la Cronique nomme ieune fils, lequel, comme frere du Roy & plus proche de la Couronne, vouloit gouuerner l'eſtat pour l'imbecillité du Roy, par deſſus Iean de Bourgongne ſon oncle, Prince ſage & experimenté, qui conduiſoit les affaires heureuſement, & auquel le Roy auoit grãde confiance. Il veilloit ſur la ſanté du Roy, & manutẽtion de l'eſtat, contre leſquels l'Or-

leannois vouloit attenter, faſché de ce que le Duc de Bourgongne auoit faict informer ſur ce qu'on diſoit, que le Roy auoit eſté enſorcelé, dont Valentine femme dudit Duc d'Orleans eſtoit ſoupçonnee, & qu'il auoit faict executer deux Auguſtins, aduoüez par ledit Duc d'Orleans, leſquels ayans entreprins de guarir le Roy, luy feirent vne inciſion en la teſte, de laquelle il penſa mourir, dont le Duc d'Orleans ſe ſentit irrité: & encores d'auantage, quand on deſcouurit qu'il vouloit encores faire mourir Charles Dauphin fils aiſné du Roy, comme il eſtoit vn iour en la chambre de la Ducheſſe, ſe iouant auec le fils aiſné de ceſte Ducheſſe enſemble, comme ſont enfans d'âge pareil, & couſins germains. Il aduint (la Ducheſſe & les Gouuerneurs de ces Princes preſens) qu'vne pomme empoiſonnee fut iettee au milieu de ces enfans, & du coſté du Dauphin, penſant qui la deuſt prendre, mais il n'en fit rien, & l'enfant de la Ducheſſe d'Orleans courant apres, la print & mit en ſa bouche, & l'ayant mordue, fut ſi ſoudainement & tellement empoiſonné qu'il en mourut, & les Gouuerneurs du Dauphin voyans ceſte acte merueilleux l'emporterent, & oncques puis ne voulurent permettre qu'il entraſt en la chambre de la Ducheſſe. D'auantage le Duc d'Orleans eſtoit picqué contre le Duc de Bourgongne ſon oncle, pour la correctiõ verballe que ledict Duc de Bourgongne luy feit, quant à l'hoſtel S. Paul, ou aux fauxbourgs S. Marcel ſelon aucuns, ledict

Duc

Duc d'Orleans meit le feu au lict de celle miſerable mommerie, qui cuida roſtir le Roy ſon frere cõme les autres. Ils auoiẽt encores quelques opiniaſtretez & ambitions de femmes & paillardiſes meſlees. Et encores ledit Duc d'Orleans ialoux de ce que le Duc de Bourgongne auoit eſté enuoyé par le Roy en Bretaigne, pour prẽdre poſſeſſion du Duché: pource que le Duc Ieã eſtoit decedé: apres la mort duquel, Charles auoit prins le ieune Duc (depuis ſon gẽdre) en ſa protection, & auoit tant faict, que ledict pays luy fut obeiſſant. Parquoy le Duc d'Orleans eſtoit tellement animé, que pour ſe vanger de ſon ennemy, il recourut aux moyens extraordinaires, de ceux qui ſe ſentẽt les plus foibles: car il ſe voulut fortifier de praticques & intelligences auecques les Princes eſtrangers: & mettoit ſecrettement en campaigne gens de guerre, pour faire quelque braueries au Duc de Bourgongne. Voila ce que dict la Cronicque de la cauſe des differents d'entre les Ducs de Bourgongne & d'Orleans. Ie laiſſe maintenant à iuger, lequel d'eux deux auoit tort, & auquel on doit imputer la cauſe de la ruine de la France qui ſen enſuiuit. Ainſi le Duc de Guyſe pere de ceſtuy cy, oncle (à la mode de Bretaigne) du Roy François 2. de par ſa femme, & encores oncle de par ſa niepce la Royne d'Eſcoſſe, (ſans aller recercher les autres parentez & alliances plus eſloignees,) voyãt le meſpris qu'on faiſoit de la Royne mere, des Princes du ſang & Seigneurs Catholicques auec le Roy de Nauarre, plus proche Prince du ſang, & le Conneſtable:

ſouz le bō plaiſir de la Roine mere du Roy, entreprint la protection & defence de ſa majeſté à l'encontre de quelques rebelles, qui ſ'eſtoiēt aſſemblez en armes vindrent à Amboiſe, pour ſ'en ſaiſir & enleuer, ſouz pretexte de preſenter quelque requeſte pour eſtablir l'hereſie en France. A quoy le Roy, la Royne ſa mere, & leſdicts ſeigneurs, & preſque tout le reſte de la France ſ'oppoſerent, qui occaſionna auſdicts hereticques, d'auoir recours aux voyes extraordinaires, par pluſieurs libelles diffamatoires, qu'ils faiſoient courir, & aux ſecrettes ligues, praticques & intelligences, qu'ils eurent auec les eſtrangers : comme Anglois & Allemans qu'ils feirent venir en grand nombre, auſquels ils liurerēt les villes du Roy, deſquelles depuis on a eu grand peine de les chaſſer. Ils aſſemblerent & meirēt tous les volleurs & brigands de la France en armes pour tenir la cāpagne, ſouz eſperāce du pillage des Egliſes, qui a faict plus de huguenots, que la predication de tous leurs miniſtres : mais ils furent tellement battuz & rembarrez par leſdicts vertueux Princes & ſeigneurs, qui tous trois ſont morts pour le ſeruice de Dieu & du Roy, à l'encontre deſdits hereticques: que ſi Dieu leur euſt donné plus longue vie, il n'en fuſt demeuré vn ſeul & maintenant ſeroit la France en repos : mais ils ne peurent empeſcher que leſdicts heretiques ne feiſſent empoiſonner le Roy par l'oreille, penſans deuoir aduenir quelque changement par la mort du Roy. Mais la meſme prudence & ſageſſe, demeurāt en la majeſté de la Royne me-

re, & bonne volonté desdicts Princes & seigneurs au seruice du ieune Roy, & de la religion Catholique de la France : les affaires demeurerent en mesme estat, & sans aucun changement ny alteration, dont lesdicts heretiques penserent entrer en desespoir, & recoururẽt au secours des estrangers plus que deuãt, & commencerent à exercer les cruautez, massacres & violences sur les pauures Catholiques de la France, auec telle impudence & temerité, que d'appeller le Roy au combat, & luy liurer plusieurs batailles, où ils ont tousiours esté vaincuz, & eussent esté facilemẽt exterminez, sans les traistres qui les ont tousiours fauorisez : Le Duc de Guyse estant mort pour vne si saincte cause, que du seruice de Dieu, du Roy & de son pays, le fils heritier & imitateur des vertus du pere, (que appellez Singe) bõ seruiteur de Dieu & du Roy, a reprins les mesmes erremens à l'encõtre des heretiques, & comme grand maistre, il veult fidellement seruir le Roy, que les Princes du sang soient restabliz & maintenuz en leur auctorité. Les autres Princes & seigneurs, employez aux gouuernemens charges & honneurs, desquels les auez debouttez, remettre la noblesse en son ancienne splẽdeur, pour tenir les offices de la maison que vous auez distribuez à gens de neant, voz parens & fauoriz : faire florir la Iustice que vous intimidez ou corrompez, & faire viure le peuple en repos, & deliurer de vostre tyrannie, & chasser tels galãs que vous du gouuernemẽt que vous auez empieté par charmes & sorcelleries, ainsi

qu'on dict. Il eſt certain que le reſtabliſſement d'vn eſtat ſi gaſté & corrompu à voſtre occaſion, ne ſe peut faire ſans violẽce & oppreſſion du peuple : & qu'il faudra vſer de force, pour auoir les villes & gouuernemens que vous occupez, mais en fin ſi ne venez à raiſon de vous-meſmes, toſt ou tard on viẽdra à bout de vous, & donnerez du nez en terre. Il vaut mieux endurer vn petit mal à preſent pour vous auoir, pour apres iouyr d'vn plus grãd bien, que vous laiſſant en repos, viure en perpetuelle ſeruitude & calamité. Les medecines les plus douces ne ſont ordinairement les meilleures, & cõme diſent les Chirurgiens aux vlcerez putrides, la ſimple emplaſtre n'eſt ſuffiſante, mais il eſt neceſſaire d'y appoſer le cautere : mais ſ'il en aduient mal, qui en ſera la cauſe, ſinon voſtre ambition & obſtinatiõ? Par les exemples par vous mis en auant, vous pouuez apprendre combien il eſt dangereux d'irriter les grands, & de les attaquer, puis qu'il ſ'en enſuict la ruyne du peuple, ſuyuant que dict le Poëte.

Quidquid delirant Reges, plectuntur achiui.

Et ſi euſſiez eſté ſi amateur du bien & ſeruice du Roy & du public, comme vous dictes eſtre, vous vous fuſſiez volontairemẽt deſpouillé, de partie des charges & dignitez qu'auez rauies, ſans permettre que le peuple fuſt ruiné par les gens de guerre qu'il conuient aſſembler, pour les vous oſter auec honte & ignominie. Par la ialouſie qu'auez cauſé aux grands : on peut cognoiſtre, de combien il eſt pernicieux aux Roys de ſe laiſſer gouuerner par gens de baſſe

condition, & ne faire conte des Princes, Seigneurs, ny de la nobleſſe. Le Roy Loys vnzieſme en penſa perdre ſon eſtat. Vous ne pouuez nier, que vous & voz partiſans, n'ayez vſé de tous artifices pour mettre le Roy en deffiance & mauuais meſnage auec les Princes. Lors que le Duc de Guyſe eſtoit ſur le poinct de ſe recõcilier auec le Roy de Nauarre, vous fuſtes expres le trouuer pour l'en diſſuader, luy offrant toute faueur & ſeruice pres de la perſonne du Roy, tant pour ſon particulier, qu'pour ſa religion: proteſtant fidelement garder les places & gouuernemẽs que poſſedez, & les tenir pour ſon ſeruice, & neantmoings, chacun ſçait les faux rapports que vous auez faicts au Roy, de luy & de la Royne de Nauarre, les iniures que auez proferees, & indignitez qu'auez faictes à ceſte Princeſſe, fille, ſeur & femme de Roys. Vous dictes tous les iours que Mõſieur le Cardinal de Bourbõ eſt vn vieil reſueur, qui ſe laiſſe mener par le nez par le Guyſard, comme vn bufle. Vous auez empeſché, que le Roy n'ayt eſtendu ſa liberalité & faict du bien à Meſſeigneurs les Princes de Conty & de Soiſſons: diſant, que ſ'ils eſtoient riches, on ne pourroit venir à bout d'eux, & voudroient remuer meſnage. Vous vous eſtes touſiours oppoſé à Mõſeigneur le Cardinal de Vendoſme, par voſtre reſponce à Gauerſton: vous faictes vn grand honneur à Monſeigneur de Montpẽſier beaufrere du Prince d'Orange, & à Monſieur de Montmorency couſin de l'Admiral de Chaſtillon, les appellãt tyrans & flambeaux de fa-

ctions : qui eſt vn artifice par lequel vous voulez faire croire aux niais que vous n'aimez les huguenots & n'approuuez leurs actions. Auquel ſeigneur de Montpenſier vous auez rauy le Gouuernement de Dauphiné pour le bailler à voſtre frere, ſouz couleur d'vne Lieutenance generalle. Il n'eſt beſoin de dire les bons offices que faictes, & bien que procurez à ceux de la maiſon de Lorraine. En plain conſeil vous eſtes deſgorgé contre Monſieur de Neuers, pour auoir voulu empeſcher, que ne prinſſiez les deniers, qui auoient eſté ordõnez pour le payemẽt des Corſes, & garniſons d'aucunes places de Dauphiné & Viuarets: leſquelles fautes dudit payemẽt, ont eſté abãdonnees deſdictes garniſons, forcees & prinſes par les heretiques à la barbe de voſtre frere. Lequel ſ'il n'euſt cõniué, & empeſché le ſieur Alphonce d'Oruano general des Corſes, qui auoit defaict les Suiſſes, de ſecourir le Conte de Suſe: la ville de Montlimart ſeroit maintenant en l'obeiſsãce du Roy, & le conte de Suſe & la nobleſſe qui y fut aſſaſſinee, plains de vie, ſans l'auarice de voſtre frere, qui n'a que ſix cẽs hommes pour ſix mille, que le Roy luy ſoldoye. Leſdiguieres ne ſe fut rẽdu maiſtre de la plus grãd partie du Daulphiné, & la brauade qu'il a faicte ces iours paſſez à ceux d'Aix, à l'occaſion du Seigneur de Vins leur concitoyen qu'ils auoiẽt receu en leur ville : n'a eſté pour crainte qu'on euſt de luy, mais des heretiq. qu'il auoit appellez de toutes parts de ce qui ſe pourront auec le tẽps auſſi bien emparer de la Prouẽce, com-

me ils ont faict des autres prouinces où ils ont mis pied. Qui a esté cause de la mort du Duc de Ioyeuse, que vostre ambitiõ & ialousie que auez à l'encontre de luy? qui a esté cause de la perte d'vne grãde partie de la noblesse qui fut tuee à la iournee de Contras, sinon pour auoir fuy & abandonné ledit Duc de Ioyeuse? suyuãt vostre aduis, luy ayant faict entendre qu'on le vouloit perdre? Bellegarde & Tiercelin aymerẽt mieux mourir que de commettre vne telle lascheté, encores que leur eussiez escrit, on dit & que voz lettres ont esté trouuees entre leurs papiers apres leur mort, il est certain que tous ceux qui estoient pres ledict Duc de Ioyeuse, eussent combatu & faict leur deuoir: la bataille estoit gaignee pour le Roy. Ceux du party du Roy de Nauarre ont raconté qu'à la premiere charge le Roy de Nauarre auoit prins l'espouuente, & branssloit pour fuir. Voila ce bon seruiteur de Roy, ce fidele Gauerston & bõ François, qui trahit les forces de France, & les liure entre les mains des ennemis du Roy. Si Gauerston estoit hay des Anglois, pour ce qu'il estoit estranger, vous ne deuez estre enuié des François pour ceste occasion, mais plustost pour vostre vie infame & detestable, & orgueil insupportable. Car comme dit le Prouerbe, il n'est orgueil que de villain, & de pauure enrichi. Et de ce que vn si petit galant que vous, inutile & pernicieux & sans merite, est esleué au plus haut degré d'hõneur, & veult gouuerner tout l'estat de la frãce, de ce que vous tenez les principalles charges, que vous commãdez aux

gens de guerre, tant sur la terre que sur la mer, que vous occupez la Normandie, Boulongne, Calais, Metz, Dauphiné, Pied-mont, Prouẽce, Loches, Xaintonges, Angoulmois & Aniou. Et vous fussiez ces iours derniers saisy de Paris, si Dieu n'y eut remedié. Vous auiez desia gaigné partie des principaux officiers. Testu tenoit la Bastille pour vous: la Guiche l'Arsenac, vous estiez apres à mettre des soldats dãs le Tẽple & S. Martin des chãps, vous auiez faict le dessein pour bastir deux Citadelles: l'vne pour commãder à la Ville-neufue ja fossoyée pour pareil effect: & l'autre du costé de l'Vniuersité à saincte Geneuiefue, cõprins tout ce qui est entre les portes S. Iacques & S. Victor, remettant les Colleges en d'autres de ladite Vniuersité, esquelz n'y a exercice, selon qu'il fut proposé, il y a enuiron trois ans. Et à ceste fin, auiez mãdé douze cõpagnies de gẽsdarmes, & quatre mille Suisses, & les regimens des gardes de Picardie, pour mettre en garnison dãs Paris, & saisir & faire executer, ceux que congnoistriez vous estre contraires, & rançonner le reste des habitans, ou faire piller les refusans de payer. Mais comme vous estiez sur l'executiõ, Dieu ayant pitié de son pauure peuple de Paris, destourna voz meschans & pernicieux desseings, par l'armee de monsieur de Guise, lequel d'vne grande asseurãce, lui neufiesme seulement, vint trouuer le Roy, pour luy faire entẽdre la necessité & estat, auquel auiez reduit la ville de Paris. Ce qui encouragea les Parisiẽs le xij. May. 1588. de se mettre sur la deffensiue, & opposer

à leurs

à leurs ennemys qu'auiez faict venir, que ceux de voſtre conuiratiõ auoiẽt la nuict introduits dans la ville, & ordonnez par les principaux Cantons d'icelle. Et tenoient ia (par maniere de dire) le couſteau ſur la gorge des pauures habitãs, les menaçans de tuer, maſſacrer, & faire eſcoulller le ſang à grandz ruiſſeaux, & de faire agreſſer & bruſler iuſqu'aux femmes & enfans, de ceux qui leur feroient reſiſtance. Ilz diſoient inſolẽment aux femmes des bourgeois, qu'elles miſsẽt des draps blãcz aux lictz, & qu'ils iroiẽt coucher auecques elles. Bref, ilz ne ſe prometoient rien moins, qu'apres auoir tué les mariz, eſpouſer leurs fẽmes & iouir de tous leurs biens. Ie laiſſe à penſer à toutes perſonnes de ſain iugement, ſi les Pariſiens ont eu occaſion de ſe barriquer & defẽdre de telle violẽce, ayãs touſiours porté telle reuerence au Roy, qu'ilz ne voulurẽt tuer aucuns de leurs ennemis, encores qu'ilz en euſſẽt tout moyẽ & occaſiõ, pour le ſeul reſpect de ce q̃ on diſoit qu'ilz eſtoiẽt au Roy, & ne ſçauoient rien de la conſpiration du Duc d'Eſpernõ. Ceux qui les accuſerõt pour cela d'aucune rebellion, encourront crime de leze Majeſté, pour ce que les Pariſiẽs ne ſe sõt eſleuez que contre le Duc d'Eſpernon & non contre le Roy, ſi ce n'eſtoit qu'Eſpernon ſ'eſtimaſt deſia Roy, comme il en a bien la volonté. Il ſouffre ſ'appeller Monſieur le Dauphin par ſes mignons (leſquelz auec honneur autremẽt on ne veut nommer) en ſa maiſon, on l'appelle Monſieur ſans queũe, qui n'appartiẽt qu'au premier Prince du ſang: ſ'il va par la ville, il eſt

mieux suiuy & accompagné que le Roy, aussi dispose il des finances: & aucun ne reçoit bienfait du Roy, q̃ par son moyen. Bref il fait toutes functiõs, & ne luy en reste que le nom (hé Dieu quel cruel tyran ce seroit, Dieu nous en veuille garder:) ie m'asseure que pas vn hõme de bien ne trouuera mauuais ce que les Parisiens ont faict, si ce ne sont ceux qui estoiẽt de son party, & s'estoient rendus ses esclaues, souz esperance de quelques edicts faictz à leur proffit, à la ruine du public, qu'on deuoit verifier, qui ne le seront ainsi que le Roy a promis. Et marris de ce que sur les tresz-humbles remonstrãces que les Parisiens ont faicte du depuis à sa Majesté, elle a reuocqué & annullé plusieurs autres edictz pernicieux ja faits sans son sceu, en l'intẽtiõ de reuocquer encores plusieurs autres aux estatz, qu'elle doit tenir, & punir & chastier ces mauuais conseiliers, lesquels de crainte d'estre apprehendez & punis, contre son gré le tirerẽt & feirent sortir de Paris. Voila les beaux-faitz du Duc d'Espernon dignes de si grãde louange: & si on veut rechercher la cause de ses merites, il faudra commencer par le Siege de la Fere, où commandoit pour le Roy le Mareschal de Matignõ, pendãt que le Duc de Ioyeuse estoit aux harquebusades, le sieur d'Espernon presidoit à la table Royalle, ou biẽ estoit à iouer l'argent des soldatz sur le cul d'vn tabourin. Et cõme on luy vint rapporter, que d'vn coup d'harquebuze, le Duc de Ioyeuse auoit eu les dentz de deuant rompues, dict en se mocquant, qu'il sonneroit mieux de la trompette.

Depuis il a esté enuoyé en Prouence, qu'il auoit moyen de pacifier auecques le Dauphiné, & remettre en l'obeissance du Roy par l'intelligence qu'il auoit auec ceux de la religion. Et neantmoins il voulut faire quelque contenance d'hostilité, non tant pour nuyre & mal faire aux huguenotz, que pour perdre plusieurs bons & braues soldatz, fideles seruiteurs du Roy, qu'il auoit aupres de luy, que pour trauailler les Catholicques, pour loger ses gens de guerre, & exemptant ceux de la religion. Son intention n'estoit du tout de prendre Seine, Brole & Sorgue, qu'il receut à compositiõ, lors qu'elles ne se pouuoient plus defendre, pour fruſtrer les soldatz du butin qu'il sçauoit applicquer à son proffit. Mais son but estoit, en passant ou retournãt, de surprendre Lyon, comme il auoit faict Valence, si le sieur de Mandelot ne s'en fust gardé. Il ne peut nier qu'il n'ait troublé la Picardie, mettant Berné gouuerneur dans Boulongne, le plus meschãt garniment, qui sortit à cent ans de Gascogne, pour destourner l'armee que le Roy vouloit enuoier en Guienne cõtre les heretiques. Mais il ne faut oublier ce qu'il feit dernieremẽt en l'armee Royalle. Quant au partir du chemin, il se desroba du Roy, pour luy troisiéme seulement, passer par Villesauim, aduertir Vilandri huguenot de la volunté du Roy. Sa Majesté estant en son camp à lire, il passoit ordinairement du costé des ennemys, tant pour leur monstrer le gué & passage de la riuiere de Loire, que leur enseigner ce qu'ils auoient à faire:

ſouz pretexte d'aller à la guerre, & pour triomphe, ramena au Roy qui eſtoit à Chaſtillon ſur Loire, de cinq ou ſix pauures Allemans, qu'il auoit trouuez battans du grain dans vne grãge. Sur l'aduis qu'on donna au Roy eſtant à Gien, de quelques compagnies d'ennemis, qui eſtoient logees en la baſſe court de la Buſſiere, leſquelles y auoit moyen de tailler en pieces. Le Duc d'Eſpernon feit contenance d'y conduire des trouppes, que le ſieur de la Buſſiere deuoit faire entrer dans ſa maiſon, par le parc, mais comme on deuoit executer l'entrepriſe, il feit tirer vn coup d'harquebuze, pour aduertir l'ennemy : lequel pour ne l'auoir entendu, n'ayant prins l'alarme, il la donna luy-meſme ſi chaude aux ſiens, qu'elle vint iuſques à Giẽ. Du depuis le Roy faiſant la feſte de Touſſainctz à Iargeau, le Duc d'Eſpernon ſ'eſuanouit pour deux ou trois iours, & le deſcouurit on en vne nuict dans vn coche du coſté de la Beauſſe, comme il alloit cõferer auec les ennemis, & dire à leurs Suiſſes, qu'ils ne ſe lachaſſent à ſi bon marché, qu'en vouloit auoir le Duc de Neuers, & qu'il leur feroit faire conditiõ plus aduãtageuſe, & puis eſtant de retour, ayant parlé aux deputez deſdicts Suiſſes, il fut cauſe qu'ils ſ'en retournerent ſans rien faire pour ce coup. L'armee eſtãt à Meun ſur Loire, les ſieurs Mareſchaux de Biron, d'Aumont & Sagonne, ayans faict vne entrepriſe ſur l'ennemy, le Duc d'Eſpernon le feit aduertir par vn gentilhõme Normant, qui ſe laiſſa prendre, lequel fut renuoyé le

lendemain sans rançon. Aussi tous ceux qui auoient passeport de luy, pouuoient passer librement au trauers des ennemys, sans aucun danger, & vn des siens qui n'auoit passeport, ayant esté arresté auec le Contrerolleur du grenier à sel de Seuilly, il luy fut renuoyé sans perdre ny payer aucune chose, & le Cõtrerolleur fut despouillé & mis à rãçõ, il rallia les ennemis eschappez de la deffaite d'Aulneau, de crainte qu'ilz ne fussent torallemẽt deffaictz, & empescha qu'aucun mal ne leur fust faict. Il fut composer auec ceux qui ne demãdoient qu'à auoir la vie sauue, il leur feit deliurer drap & argent, & conduire en seureté hors le Royaume, il festoya leurs chefs à Desises, mais le seigneur de Chastillon ne s'y voulut trouuer, ayãt tel festin pour suspect. Aussi les sieurs de Sedã & Cleruant ont dict plusieurs fois, que depuis ilz n'auoient porté santé. Il n'auoit pas seullement fouillé en la malle, mais aussi en la boëtte du medecin: s'ilz ne fussent mortz, ilz estoient bien deliberez de faire entendre au Roy toutes ses trahisons & intelligences aueques ceux de la religion. Le Baron Dokne a confessé par tout qu'il estoit venu au mandement dudict Duc d'Espernon, & a cõmunicqué par tout les capitulations qu'il auoit faictes auecques luy, desquelles il ne luy en auoit tenu vne seule. A cause dequoy, il l'appelloit chelme & traistre entre tous ceux de sa nation: & encores que le Duc d'Espernon ialoux de ce que le sieur de Lauerdin auoit prins Maran qui est la clef à la Rochelle, de laquelle

par raiſon il deuoit demourer gouuerneur, neantmoins il le feit oſter & bailler à vn des ſiens pour eſtre pluſtoſt recouuerte par les ennemis. On a eu tort qu'on n'a mis tout cecy auec ſes autres faicts, qui euſſent eſté ſuffiſans pour faire vn dixieſme preux, & vn triumuirat, auec Regnaut de Montauban, & Rolant, qui eſtoient auſſi Gaſcons. Mais il ſeroit à craindre qu'ils ne ſe peuſſent accorder: car ces deux ayans eſté tuez par trahiſon, ne doiuent aimer les traiſtres. Pourroit on croire que vn ſi petit compagnon eut de ſi grands proiects, & ſe monſtrant (quand il eſt en l'Egliſe) ſi Catholique, euſt eſté fauteur des hereticques. A cela on congnoiſt qu'vn hypocrite eſt plus dangereux qu'vn hereticque manifeſte, d'autant que de l'vn on ne ſe deffie, & de l'autre on ſe donne garde, on ne ſçait qui le pourroit auoir induit à commettre & perpetrer vne ſi grande meſchanceté, ſi ce n'eſtoit la promeſſe qu'il feit au Diable, lors qu'il s'addonna à la Magie, d'eſtablir & aduãcer ſon impieté de tout ſon pouuoir, comme il y a quelque apparence en ce que le Diable qui eſt le Singe de Dieu, & veut en ſon impieté, contrefaire les ceremonies de la religion Chreſtienne. Tout ainſi que les Chreſtiens, en la confirmation, peuuent changer de nom, auſſi les ſuppoſts du Diable, en la reception du caractere diabolicque qu'ils impriment ſur leurs corps (les plus fauoris és parties plus eminentes, & encores penetrans en la chair, comme en la gorge & autres parties plus precieuſes du corps)

en signe de submission. Le Duc d'Espernon auroit chãgé son surnom de Vallette, & prins celuy de Nogaret, pour auoir pour patron & parrain le plus grand ennemy & hereticque de l'Eglise Catholicque qui fut de son temps, homme de feu, sac & de corde, selon que du Haillan le despeint en sa Cronique de France, disant, que lors que le Pape Boniface entẽdit que Nogaret auoit surprins la ville d'Auignon où il estoit, il se reuestit de ses habits & ornemens pontificaux, & s'assit dans son siege. Et comme Nogaret fut entré en sa chãbre, l'espee nue au poing, menaceant de le mener prisonnier à Lyon, pour le faire deposer de sa dignité papalle. Le Pape luy dict, i'endureré voluntiers ce qui aduint à ce bon Pape Siluerius. Tõ ayeul estant atteint & conuaincu de l'heresie des Albigeois, fut par le feu iustement puny d'icelle, & receut enuers Dieu & les hommes, digne guerdon de sa meschanceté, dont il ne faut que tu t'esbahisses, si ie suis iniustement surprins par toy hereticque & meschant. Lesquelles parolles proferees, & à ceste premiere fureur, Nogaret tomba comme mort. Voila, Duc d'Espernon ce que la Cronicque (à laquelle nous renuoyez) dict de vostre patron: voila ce que la legẽde de sainct Nogaret raconte. Vrayement quand vous & luy ferez des miracles, on vous deura bien porter des chandelles. A quoy songez vous? que pensez vous faire? qu'esperez vous deuenir? ne sentez vous point les furies infernalles qui vous accompagnent de toutes parts? n'ap-

prehendez vous point la punition de la Iuſtice diuine que ne pouuez euiter, ſi vous ne vous recongnoiſſez, vous cõuertiſſant à Dieu, & requerant d'vn cœur contrit & penitent, humblement pardon de voz offences, auec intention d'amender voſtre mauuaiſe vie, & faire ceſſer la clameur du ſang innocent, qui a eſté eſpandu, & du peuple qui a eſté ruyné à voſtre occaſion? Conſiderez qu'il y a vne vie future, en laquelle nous receurons le ſallaire de noz actions, Mal vit qui n'amende, Dieu eſt benein & miſericordieux. Il ne veut la mort du pecheur, mais ſa conuerſion, conuertiſſez vous à luy, & il vous fera miſericorde: autrement ſi voulez perſeuerer en voſtre malice, vous ne pourrez euiter la mort ignominieuſe fatallement trouuee en l'anagrame de voſtre qualité de Duc de Eſpernon: où trouuerez *pendu en corde*, n'y ayant de ſuperflu que *s.* laquelle hieroglificquement repreſente vne corde & licol pour vous attacher en la fourche & gibet, qui vous eſt reſerué, repreſenté par Y, qu'auez trouué ſuperabondant en l'anagrame de *heur de Singe*, & ſur voſtre anagrame, on a faict ce diſtieque auſſi groſſier que voſtre quatrain.

Duc d'Eſpernon ta vie infecte & orde
Fera qu'en bref ſ'as pendu en corde.